

# Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 7 Février 2023.

---

**Présents :** Philippe TARTIÈRE, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Catherine LADEVIE, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, , Amaury ROUGET, Élia CALE.

**Excusé :** Dominique CHATRAS (pouvoir à Ph. Tartière), Frédéric BOIVIN (pouvoir à S. Barrat), Marine TARTIÈRE (pouvoir au Père Samson).

**Secrétaire de séance :** Père Bruno SAMSON.

**Début à 20 h 07.**

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

*Ajout des points 2, 3 et 4 avec l'approbation du Conseil à l'unanimité.*

## **1. – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.**

Pas d'observation.

## **2. Vote des restes à réaliser 2022.**

La clôture du budget d'investissement 2022 intervient le 31 décembre 2022 et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2022,

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **35 715,19 €** (travaux sur locaux communaux) ;
- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **91 269,62 €** (subventions voirie forestière et travaux locaux communaux).

– *Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **3. Modification des statuts Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.**

Les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseaux de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme en matière d'énergies renouvelables (installations de production d'énergies renouvelables, accompagnement de maîtrise de production de l'énergie renouvelable, etc.) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre, ainsi, à jour les statuts. L'ensemble des adhérents (communes, EPCI et syndicats) au TE63 ont reçu un dossier complet leur permettant de prendre une délibération avant le 1<sup>er</sup> mai 2023, afin qu'un arrêté préfectoral approuvant les statuts puisse être publié.

– *Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **4. Dossiers FIC et D.E.T.R. / D.S.I.L. pour 2023.**

- Travaux de mise aux normes du bâtiment communal (phase II : aménagement de la bascule, essentiellement pour des travaux d'électricité et de menuiserie :

Coût : 22 975 € HT, Subventions demandées : FIC : 9 190€ DETR : 6 892.50€ et DSIL : 2 297.50€.

- Travaux de voirie communale sur les trois villages :

Coût : 20 212 € HT ; Subventions demandées : FIC : 8 084.80 €.

Reporter le projet de travaux dans la cour de la mairie à 2024.

– *Délibération adoptée à l'unanimité.*

## 5. - D.I.A parcelle ZH 55 13a75ca.

Parcelle agricole, dont  $\frac{1}{3}$  de la surface est en zone AUh , donc droit de préemption.

*Délibération* : pas de préemption sur cette parcelle.

## 6. Suppression et création de poste de secrétaire.

M. le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes à apporter au tableau des effectifs :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires, et

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 17h30 heures hebdomadaires (un mi-temps), à compter du 13 mars 2023.

– *Délibération adoptée à l'unanimité.*

## 7. Budget production d'électricité.

Dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques (production de 9 kWc), il est obligatoire de créer des statuts de régie de production d'électricité et la nécessité de créer un budget annexe.

## 8. - Schéma départemental des gens du voyage.

Un diagnostic a été fait pour le département ; au niveau de la Communauté de communes, il faut mettre aux normes les différents lieux d'accueil (communes de plus de 5.000 hab. ; communes situées sur les itinéraires des gens du voyage).

## 9. - Subventions aux associations.

Association foyer rural pour 1.000 € ; Conservatoire de la vie rurale pour 700 € ; subvention au don du sang pour 200 € . Proposition d'une subvention exceptionnelle pour les pompiers de St amant : manifestation le 16 décembre pour les trente ans des JSP. Il est décidé de donner 500 €.

*Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des votants ; abstention : Nicolas Comby*

## 10. - Tarifs communaux pour l'année 2023.

**Location du foyer rural (uniquement aux habitants résidant sur la commune) :**

2 jours (vendredi-samedi ou samedi-dimanche) au tarif de 170 € ;

3 jours (vendredi-dimanche) au tarif de 200 € ;

**Cimetière :**

Achat de concession trentenaire : 600 € ;

Renouvellement de concession trentenaire : 300 € ;

Cave-urne 1 place (disponible à partir de septembre 2023) : 600 €.

**Assainissement (concerne uniquement le village de Cournols) :**

Forfait compteur : 30 €/an H.T.

Redevance par m<sup>3</sup> consommé : 0,80 €/m<sup>3</sup> H.T.

## 11. - Questions diverses.

Déménagement du **foyer rural** : prévu le samedi 11 février.

Agenda pour le **repas des aînés** : au Marand le samedi 11 mars.

**Prochain Conseil : le mardi 7 mars à 20h.**

**La séance est levée à 22h14.**